



Contrôle des équipements mobiles de mise à terre et de court-circuit.

Grâce à la méthode de mesure des dispositifs mobiles de mise à la terre et de court-circuit, nous garantissons la sécurité des travailleurs à tout moment.

Une des mesures importantes lors de travaux sur des installations électriques selon les 5 règles de sécurité est la 4ème qui consiste à «mettre à la terre et en court-circuit». Ce qui garantit que l'installation est hors tension pendant la durée des travaux et protège contre les tensions parasites, les surtensions atmosphériques, les réalimentations intempestives et les réenclenchements effectués par erreur.

La modification de la section des équipements dues à la corrosion du cuivre, à la rupture de brin ou à l'augmentation de la résistance de connexions peut entraîner des conséquences fatales en cas de courant transitant. Pour prévenir de tels dangers, nous proposons une procédure de mesure qui, en plus d'un contrôle visuel, permet d'évaluer le noyau des équipements mobiles de mise à terre et de court-circuit invisible à l'œil nu.

Grâce à notre appareil de mesure mobile, nous pouvons contrôler et enregistrer ces équipements sur le lieu d'utilisation afin de les retirer de l'installation qu'en cas de défektivité.

Procédure de contrôle

- Contrôle visuel des dommages sur les équipements
- Essai statique : mesure de la valeur absolue de la résistance
- Essai dynamique : mesure de la variation de la résistance relative aux mouvements et à la traction

Avantages



Évaluation de l'état des équipements de mise à terre et de court-circuit effectué sur site.



Sécurité des personnes renforcée grâce à une meilleure connaissance de l'état des dispositifs de protection.



Les inspections périodiques donnent des renseignements sur les investissements futurs nécessaires.

